

## Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2006 de M. Roman Juon, intitulée: «Les horloges de Genève».

### TEXTE DE LA QUESTION

Existe-t-il une coordination pour assurer l'entretien et la mise à l'heure des horloges installées sur la commune?

Qui est responsable des horloges?

### RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les horloges installées sur la commune de Genève par la Ville de Genève sont entretenues par le Service des bâtiments. L'entretien comprend les mises à l'heure saisonnières ainsi que les travaux de réparations et de révisions.

S'il est nécessaire de changer ou de déplacer l'une ou l'autre de ces horloges lors de transformations ou d'aménagements d'espaces publics, une coordination a lieu entre les services gestionnaires concernés et le Service des bâtiments afin de procéder au choix judicieux du type des nouvelles horloges.

Au vu de l'évolution des techniques, et notamment des systèmes de radio contrôle qui assurent une précision et des mises à l'heure automatiques, nous abandonnons peu à peu, lors des remplacements, les systèmes liés à des horloges mères.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

Le 30 août 2006.